

ModPortrait

2024



Bases del concurso ModPortrait 2024 en Frances

Galería Artelibre convoque la XIIe édition du concours de peinture et de dessin dans la modalité de Portrait, ModPortrait, doté des prix suivants :

Premier Prix en Peinture 10 000

Premier Prix en Dessin 4 000

Prix Artemiranda 1 000

Prix Spécial Artelibre 50

Mentions Spéciales par Chizhi 1.000

Mentions Spéciales par Cráneo

Creación Une page dans le Guide d'Art LEONARDO pour tous les participants.

50 abonnements au portail www.artelibre.net en tant qu'artiste.

MENTIONS SPÉCIALES

PEINTURE

Mention d'Honneur Surréalisme

Mention d'Honneur Fantasy

Mention d'Honneur Jeune Talent

Mention Spéciale Pastel

Mention Spéciale Aquarelle

Mention Spéciale Peinture Numérique

DESSIN

Mention d'Honneur Stylo

Mention d'Honneur Crayon de couleur

Galería Artelibre cherche à promouvoir et diffuser l'Art Figuratif. Le but principal est d'encourager les initiatives artistiques et de soutenir les artistes.

1.-

La participation est ouverte à tous les artistes du monde entier.

2.-

Plusieurs œuvres par auteur sont acceptées, elles doivent être originales et de leur propriété exclusive.

Ils peuvent présenter autant de peintures et de dessins qu'ils le souhaitent.

3.-

Le thème exclusif est le portrait, toujours dans la modalité de l'Art Figuratif. La compétence technique et l'originalité du sujet seront évaluées.

En général, un portrait sera considéré comme toute figure ou groupe de figures où l'on peut voir le visage de face ou de profil.

4.-

Les dimensions minimales sont fixées à 20x20 cm et les dimensions maximales à 150x150 cm. Des dimensions inférieures à 20 cm ou supérieures à 150 cm seront acceptées, à condition que la somme de la largeur et de la hauteur ne soit pas inférieure à 40 cm ni supérieure à 300 cm. L'œuvre doit être présentée sans cadre ou, à défaut, avec une simple baguette ou un cadre fin. Les peintures ou dessins encadrés sous verre doivent être correctement protégés, avec recommandation d'utiliser du PVC ou du plexiglas pour faciliter le transport.

5.- COMMENT PARTICIPER

5.1 Inscription

L'inscription se fera du 1er octobre au 31 décembre 2024, exclusivement via les sites web : www.artelibre.net et www.modportrait.net.

Formulaire disponible à l'adresse suivante :

<http://www.artelibre.net/modportrait>

Remplir le formulaire avec les données complètes de l'artiste et de l'œuvre.

Joindre l'image de l'œuvre (dimensions du fichier min. 1,5 Mo et max. 6 Mo).

Effectuer le paiement de 48 euros pour l'inscription de chaque œuvre.

Il est possible de soumettre autant d'œuvres que souhaité, en remplissant un formulaire pour chaque œuvre.

5.2 Documentation

Une fois le formulaire, l'image et le paiement effectués via PayPal, un e-mail de confirmation vous sera envoyé. Vérifiez que vos informations sont correctes.

5.3 Évaluation

Un jury interne réalisera une première présélection des œuvres.

Du 2 au 31 janvier 2025, toutes les informations seront envoyées au jury pour procéder à une deuxième et troisième présélection des œuvres à partir d'images. Le résultat de ces évaluations sur image ne sera pas définitif, l'envoi physique de l'œuvre étant nécessaire pour être éligible à la Sélection, aux Mentions d'Honneur et aux Prix.

5.4 Présélection

Tous les présélectionnés recevront un e-mail avec l'évaluation du jury et des instructions détaillées concernant l'envoi, le type d'emballage et les conditions de participation. Seuls les artistes présélectionnés procéderont à l'envoi physique de leur œuvre.

5.5 Envoi

L'envoi physique de l'œuvre doit être effectué à Saragosse, Espagne, avant le 28.02.2025 (date limite).

Les frais d'envoi et de retour seront toujours à la charge de l'artiste.

5.6 Sélection

Une fois les œuvres reçues et la date limite de soumission passée, elles seront soumises à diverses étapes de sélection pour vérifier leur conformité avec les critères établis dans ces bases.

Début mars 2025, la décision du jury sera communiquée aux artistes primés ainsi qu'aux sélectionnés. De plus, le jury pourra accorder autant de Mentions d'Honneur qu'il jugera opportunes.

En 2025, une exposition, la présentation du catalogue et la remise des prix auront lieu. La Galería Artelibre pourra organiser des expositions dans diverses villes, et les artistes seront dûment informés de ces événements.

La Galería Artelibre pourra disposer des œuvres sélectionnées pendant une durée d'un an, de la fin de l'inscription jusqu'à la fin du nouveau concours. Cette période sera utilisée pour organiser des expositions, et les artistes sélectionnés ne pourront pas demander la restitution de leurs œuvres avant cette date.

Pour ces expositions, la Galería Artelibre pourra faire une sélection d'œuvres si, en raison de l'espace disponible, toutes les œuvres sélectionnées ne peuvent être exposées dans une ou plusieurs salles d'exposition.

6.- Jury

Le jury sera indépendant et composé de professionnels du monde de l'art.

La décision du jury sera sans appel.

JURY VIRTUEL

Richard Estes - Peintre - États-Unis (Président d'honneur)

Don Eddy – Peintre - États-Unis

Max Ferguson - Peintre - États-Unis

Zhaoming Wu – Peintre - États-Unis

Leigh Behnke - Peintre - États-Unis

Denis Peterson - Peintre - États-Unis

Leng Jun - Peintre - Chine

JURY PHYSIQUE

José Luis Corella - Peintre - Espagne

Aurelio Rodríguez - Peintre - Espagne

Arantzazu Martínez - Peintre - Espagne

Luis Royo - Peintre - Espagne

José Enrique González – Peintre et Directeur de la Galería Artelibre

7.- Dotation

Premier Prix en Peinture 10 000

Premier Prix en Dessin 4 000

Prix Artemiranda 1 000

Prix Spécial Artelibre 500

Mentions Spéciales par Chizhi 1.000

Mentions Spéciales par Cráneo Creación

Une page dans le Guide d'Art LEONARDO pour tous les participants.

50 abonnements au portail www.artelibre.net en tant qu'artiste.

MENTIONS SPÉCIALES

PEINTURE

Mention d'Honneur Surréalisme

Mention d'Honneur Fantasy

Mention d'Honneur Jeune Talent

Mention Spéciale Pastel

Mention Spéciale Aquarelle

Mention Spéciale Peinture Numérique

Mention Honorable Nu

DESSIN

Mention d'Honneur Stylo

Mention d'Honneur Crayon de couleur

Les paiements des prix seront soumis aux dispositions fiscales imposées par la loi, avec les retenues correspondantes. (Prix incluant la TVA et la retenue IRPF).

8.- Droits d'auteur

Les œuvres primées par le Premier Prix en Peinture et Dessin deviendront la propriété de la Galería Artelibre, qui en aura l'usage exclusif et acquerra les droits d'exposition et de reproduction photographique. Tous les artistes participants cèdent leurs droits de reproduction, impression, diffusion, etc., pour l'édition de catalogues, publicité, informations sur les réseaux sociaux, toujours dans le cadre du concours.

L'auteur de l'œuvre gagnante autorisera la libre disposition de son œuvre pour exposition en tout lieu et en toute circonstance.

La Galería Artelibre ne commercialisera pas ces photographies en dehors du contexte du concours sans l'autorisation préalable de chaque artiste. Ceux qui font partie d'associations ou ont enregistré les droits de reproduction de leurs œuvres devront en informer la Galería Artelibre et prendre en charge les frais relatifs à ces droits.

9.-

L'entité organisatrice du concours veillera à la protection des œuvres reçues, mais décline toute responsabilité en cas de pertes, de dommages ou de vols, ainsi que pour tout incident qui pourrait survenir pendant leur transport, réception, garde, exposition ou retour. Les assurances éventuelles seront à la charge de chaque participant.

10.- Prix Spécial de Dessin

L'objectif du prix est de promouvoir et faire connaître le dessin figuratif dans la modalité du portrait. Tous les dessins participants feront partie du concours Spécial de Dessin ModPortrait et suivront les mêmes règles générales que le concours ModPortrait.

Les techniques et matériaux utilisés dans les dessins seront soumis à l'évaluation du jury, dont la décision sera sans appel.

11.-

La participation au concours implique l'acceptation totale et la conformité avec les conditions énoncées.

12.-

Galería Artelibre se réserve le droit de prendre des initiatives non mentionnées dans les présentes règles, tant qu'elles contribuent au bon déroulement du concours et n'affectent pas fondamentalement son essence.

Toutes les informations :

www.modportrait.net/bases-rules

www.artelibre.net/modportrait

artelibre@artelibre.net

PROTECTION DES DONNÉES

Il est porté à la connaissance du demandeur que les données personnelles recueillies seront intégrées dans les bases de données de Galería Artelibre, responsable du traitement et de la conservation, domiciliée à Previsión Social, 20 - 50008 Saragosse, et seront traitées afin de répondre à la demande de participation, de gérer et d'informer sur le développement du concours ModPortrait dans cette et les futures éditions, conformément aux points indiqués dans les présentes bases.

Les données recueillies sont obligatoires, car sans elles, il ne serait pas possible de traiter la demande de participation.

Galería Artelibre s'engage à respecter les dispositions du Règlement Européen (UE) 2016/679 et de la Loi Organique 3/2018 du 5 décembre relative à la protection des données personnelles et à la garantie des droits numériques, ainsi que la réglementation en vigueur à chaque moment concernant les données personnelles auxquelles elle aurait accès conformément aux présentes règles.

À tout moment, le participant pourra exercer ses droits d'accès, de rectification, de suppression, de limitation, d'opposition et de portabilité en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : artelibre@artelibre.net, en précisant sa demande.

Le participant garantit l'authenticité des données fournies et s'engage à les tenir à jour pendant la durée de la présente convocation, étant responsable de tout dommage ou préjudice causé par des données incomplètes, inexactes ou fausses.

Mod

ModPortrait



Galería artelibre



Artemiranda.es
Desde 1922

